



Département
de la Haute-Savoie
Arrondissement d'Annecy



↳ Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six, le 30 avril à 19 heures 30

Le Conseil Municipal de la Ville de RUMILLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Rumilly, sous la présidence de Christian DULAC, Maire.

Nombre des membres en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 avril 2026

Présents : M. DULAC – Mme LABORIER – M. BERNARD-GRANGER – M. TRUFFET – Mme CHARVIER – M. CLEVY – M. VIOLLET – Mme BRUN – Mme GALMICHE – M DEPLANTE – M NICOLLET – Mme TERRIER – M HAMEK – Mme PAÏS – M ZARRELLA – Mme MARTINA – M ABRY – Mme AUGUSTIN – M VENI – Mme BURDIN – M FONTAINE – Mme DA COSTA – M PERRUISSET – M MONTEIRO-BRAZ – Mme PIGNARRE LOPES – Mme PELLAS – M DEMEZ – M GOURBIERE – M TAIX – Mme ROMAIN.

Absents excusés : Mme BOICHET-PASSICOS qui a donné pouvoir à Mme LABORIER – Mme CROENNE qui a donné pouvoir à M BERNARD-GRANGER – Mme FAVRE qui a donné pouvoir à M TAIX

Mme Maude GALMICHE a été désignée Secrétaire de séance.

↳ Délibération n° 2026-05-18

Nature : 8 – Domaines de compétences par thèmes 8.5. Politique de la ville, habitat, logement

Objet : Projet d'installation de caméras de vidéoprotection

Rapporteur : Monsieur Le Maire

La Commune de Rumilly possède une installation de vidéoprotection composée actuellement de 77 caméras raccordées au Centre de Supervision Urbain.

Ce système répond à des objectifs de prévention et de répression des atteintes aux biens et aux personnes, ainsi qu'à la gestion urbaine (accidents, événement sur la voie publique...).

Afin de poursuivre le maillage et la couverture de cette vidéoprotection, il est proposé d'étendre le système sur les sites suivants :

1. Projet Nord de la rue de l'Annexion :

Dans le cadre du projet de « requalification Nord » devant le groupe scolaire Démoz de la salle, il est proposé une installation de 2 caméras dômes et 4 caméras fixes. La collectivité a souhaité profiter des travaux et des aménagements en cours sur ce secteur pour installer ce dispositif. Le secteur est sensible avec en prévision une gare routière scolaire et 1400 élèves dans l'établissement contigu ainsi que le parking du Bernoud isolé.

Le coût prévisionnel de cette opération est de 27 190,93 euros TTC avec tous les raccordements à la fibre optique, au réseau électrique et intégration au logiciel et serveurs du Centre de supervision urbain de la police municipale.

2. Projet Maison de l'Albanais/sud de la rue de l'Annexion :

Il est nécessaire d'assurer une surveillance sur ce secteur sensible emprunté par de très nombreux enfants aux abords de la Maison de l'Albanais qui est un établissement recevant du public 7 jours sur 7 y compris en soirée. 500 enfants de tout âge fréquentent l'école de musique y compris le week-end.

Le projet prévoit au total 1 caméra dôme et 4 caméras fixes ;

- dont 1 dôme et 2 fixes sur le bâtiment petite enfance ;
- dont 2 fixes pour la Maison de l'Albanais (une dans le hall d'accueil et une sur sa façade) ;

Ce projet intègre donc aussi le futur tiers lieu et est complémentaire avec les caméras de la promenade Philippe Perron. Il permet donc de bien visionner l'ensemble du parking de la Maison de l'Albanais mais aussi la partie sud de la rue de l'Annexion jusqu'au rond point du parking souterrain du Quai des Arts.

Le coût prévisionnel de cette opération est de 13 346,22 euros TTC avec tous les raccordements à la fibre optique, au réseau électrique et intégration au logiciel et serveurs du Centre de supervision urbain de la police municipale.

Ces 2 projets n'intègrent pas de dispositif de caméras dites « intelligentes » ou « assistées » (Ces types de caméras relèvent de dispositifs auxquels sont associés des logiciels ou algorithmes couplés à l'intelligence artificielle permettant une analyse automatique de l'image afin de détecter et d'analyser par exemple, des objets, des formes, des silhouettes, des mouvements ou encore des événements).

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- **APPROUVE ces 2 projets ;**
- **SOLLICITE une demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) auprès de la Préfecture de la Haute-Savoie, et auprès de tout autre organisme de financement potentiel.**

La Secrétaire de séance

Maude GALMICHE



Signé par : CHRISTIAN DULAC
Date : 04/05/2026
Qualité : MAIRE de RUMILLY

